

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **30 octobre 2020**

## **LA PROVINCE DE LIÈGE ASSUME SES RESPONSABILITÉS**

Dans le contexte exceptionnel que notre pays vit actuellement où tout est conditionné à l'impact de nouvelles mesures sanitaires sur notre vie quotidienne, il peut paraître moins prégnant d'annoncer la démarche d'un pouvoir public souhaitant se repositionner quant à ses missions et son fonctionnement à l'aune de ses moyens financiers.

Pourtant, une légitime clarification apporte toujours la sérénité nécessaire pour dégager des perspectives d'avenir. C'est pourquoi, la Province de Liège dont le but est de poursuivre ses offres de services de qualité aux citoyens, aux associations et aux communes entend assumer ses responsabilités pour chacun et en premier lieu vis-à-vis de son personnel, même en période de crise sanitaire.

La Province doit s'édifier sur une triple fondation dont les services indispensables aux pouvoirs locaux, les services complémentaires à d'autres niveaux de pouvoir et les services exclusifs aux citoyens sont les piliers.

Le niveau de pouvoir provincial a souvent été remis en cause ces dernières années. Face à des détracteurs, parfois agressifs, souvent dogmatiques, toujours mal informés sur ce que faisaient les provinces, le Collège a déjà, durant cette législature qui a à peine deux ans, connu deux Gouvernements, trois ministres de tutelle, une réforme avortée et la réforme actuelle qui renforce la pertinence de l'institution provinciale en lui fixant un objectif.

Faudra-t-il encore que cet objectif, si louable soit-il, ne compromette pas, par son impact financier, l'existence-même de la Province.

### **La Sécurité n'a pas de prix, elle a un coût**

Pour rappel, la réforme du financement de la Sécurité civile annoncée par la Déclaration de politique régionale 2019-2024 et précisée par la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux du 17 juillet 2020 impose à la Province de Liège de reprendre progressivement à sa charge 60% du montant des dotations communales aux six Zones de secours du territoire provincial.

Les contours de la mise en œuvre de ce financement ne sont pas encore totalement définis et devront faire l'objet d'indispensables éclaircissements de la part de la Wallonie mais, pour l'heure, la Province de Liège doit consacrer près de 12 millions en 2020 ainsi que 20 millions en 2021 pour ses zones de secours et en arriver progressivement, à l'horizon 2024, à une somme avoisinant les 45 millions.

### **L'impact budgétaire impose de trouver des solutions structurelles**

Au contraire d'autres provinces, la situation financière de la Province de Liège permet d'assurer cette nouvelle charge pour l'exercice 2020 au travers du dernier cahier de modifications budgétaires sans mettre en péril l'équilibre budgétaire.

En revanche, pour les années suivantes, il en va tout autrement et les réserves constituées résultant d'une bonne gestion antérieure ne suffiront plus en 2022. L'accroissement de cette charge liée aux Zones de secours requiert donc de dégager des moyens financiers supplémentaires non seulement par un recadrage des compétences et activités menées par la Province de Liège mais aussi par l'adoption de mesures structurelles affectant le fonctionnement de l'institution.

Entre juillet et octobre, les membres du Collège provincial ne sont pas restés les bras croisés. Il fallait entamer une analyse fine de la situation, proposer sans précipitation une méthode de travail et dégager un ordre de grandeur des efforts de rationalisation à concurrence de 5% du budget 2020 en 2021 et de 15% pour l'exercice budgétaire 2024 au plus tard.

### **Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice**

Sans aucun tabou, ce travail d'analyse et d'estimation chiffrée approfondies du Collège qui entend toucher à tous les paramètres possibles se fera, en bonne intelligence, avec l'administration et le Conseil provincial, la décision finale revenant d'ailleurs à ce dernier avec le vote du budget. Dans cette perspective d'échange et de dialogue, des groupes de travail sont mis en place avec les responsables des différents départements provinciaux afin qu'ils formulent également des propositions tenant compte des diminutions nécessaires.

### **Quelques pistes qui seront analysées et développées**

D'ores et déjà, le Collège provincial a décidé d'instaurer un moratoire sur toutes les procédures de recrutement et de promotion.

Cependant d'autres pistes de réflexion sont envisagées tout en mettant tout en œuvre pour ne pas procéder à des licenciements.

- Instaurer une politique de non remplacement du personnel admis à la retraite et en maladie ;
- Intensifier la mobilité du personnel en place ;
- Intensifier la formation du personnel en place ;
- Envisager l'outplacement pour le personnel vers d'autres administrations ou organismes publics comme suggéré par le Gouvernement Wallon ;
- Aménager les fins de carrière ;
- Diminuer les recours à des travailleurs occasionnels.
- Réorganiser le Service Ressources Humaines afin de mettre en œuvre cette nouvelle politique liée au personnel ;
- Continuer à rationaliser le patrimoine en identifiant d'autres possibilités de ventes afin de rassembler des services et de se séparer de biens immobiliers ce qui permet des économies de charges liées aux énergies et à l'entretien de ces bâtiments ;
- Proposer une diminution des dépenses de transfert de l'ordre de 15 % au budget pour les dépenses qui ne sont pas liées à des décrets ou à des obligations légales. Cette diminution sera d'application pour les subsides liés au fonctionnement, aux projets, aux participations dans les intercommunales...

### **Vers une nouvelle Province**

Après les prises de parole des Chefs de groupe politiques du Conseil provincial ce mardi 27 octobre et la concertation avec les organisations syndicales ce vendredi 30 octobre, on peut se réjouir qu'une très large majorité de toutes celles et de tous ceux qui participent à ce qu'est la **Province de Liège souhaite, dans un véritable esprit de concorde, faire émerger une réforme constructive et structurelle afin de pouvoir se**

**consacrer à la nouvelle matière qu'elle doit gérer, les Zones de secours, tout en garantissant le maintien du personnel, en gardant la fiscalité inchangée et en maintenant les missions rendues aux citoyens, aux associations et aux communes.**

Le Collège provincial prend la mesure de la responsabilité qui est la sienne en intégrant structurellement cette réforme. Il assure qu'il mettra tout en œuvre afin que la Province de Liège continue à être, aux yeux de tous, un service public de qualité et pertinent pour son territoire.

\*\*\*

## **LA PROVINCE A ADOPTÉ SON BUDGET 2021**

**Le budget 2021 de la Province de Liège a été voté par le Conseil Provincial. Prolongement du budget 2020, il prend néanmoins en compte la charge nouvelle qui est imposée à la Province.**

La période actuelle est, à plus d'un titre, exceptionnelle. À une crise sanitaire sans précédent et aux diverses turbulences économiques et sociales qui en résultent, s'ajoute la nouvelle donne qui impose aux Provinces wallonnes de reprendre progressivement à leur charge 60% du coût des zones de secours supporté jusqu'à présent par les communes.

Si cette réforme reconnaît explicitement le rôle des Provinces et renforce leur pertinence, elle les oblige à entamer une réflexion de rationalisation des missions qu'elles rendent quotidiennement aux citoyens, aux associations et aux communes.

La Province de Liège en tant que pouvoir public responsable, soucieux des besoins des citoyens et à l'écoute de son personnel entend présenter un budget 2021 dans le prolongement de celui de 2020, tout en prenant en compte la charge nouvelle qui lui est imposée. Cependant, si la volonté de la Province d'entreprendre un effort d'optimisation de son fonctionnement dans le cadre d'une remise à plat de ses missions ne peut aucunement être mise en doute, il ne convenait pas de lier cet exercice délicat à l'établissement du budget des voies et moyens 2021.

Il est probable qu'une précipitation inappropriée aurait pu altérer la continuité et la qualité du service public. C'est pourquoi, le budget 2021 a été construit sur base du budget 2020 sans préjuger en rien des modifications budgétaires qui seront proposées en mars 2021 pour absorber les impacts progressifs de cette charge supplémentaire des zones de secours sur les priorités et les objectifs de la Province de Liège.

### **Sécurité civile**

Les années 2020-2021 vont, à coup sûr, marquer un tournant dans cette législature et, plus généralement, dans l'évolution de l'institution provinciale suite à la reprise partielle et progressive des dotations communales aux zones de secours par l'échelon provincial.

Dans le cadre du budget 2021, une somme de 20 millions € sera versée aux zones de secours et ce, sans compter les obligations déjà imposées aujourd'hui à la Province. Cette contribution, qui correspond à 30% du montant des dotations communales, sera amenée à évoluer au cours des années à venir pour atteindre un soutien équivalent à 60% du montant desdites dotations en 2024.

L'impact budgétaire est important et lourd de conséquence mais le Collège provincial n'entend pas se cantonner à un rôle de banquier vis-à-vis des zones. C'est en ce sens que de multiples rencontres de travail ont déjà eu lieu et vont se poursuivre afin de renforcer l'efficacité de la gestion des zones et plus généralement d'améliorer le service aux citoyens. La Province forte des nombreuses expertises qu'elle rassemble veillera donc à soutenir et appuyer les zones dans leurs missions. Par ailleurs, afin de renforcer ce lien et d'impliquer la Province dans la gestion concrète de ces nouvelles compétences, des représentants provinciaux intégreront sous peu les différents Conseils et Collèges de zone aux côtés des Bourgmestres déjà en place.

Cette nouvelle compétence tant par son caractère essentiel que par l'ampleur de la contribution financière renforce toujours plus la nécessité d'avoir une institution provinciale forte et toujours plus présente aux côtés des citoyens.

### **Autres compétences de la Province de Liège**

**L'ensemble des projets repris au budget 2021 peut être consulté dans la Note de Politique Générale** (*cliquez ici pour télécharger le document au format PDF : [http://www.provincedeliege.be/sites/default/files/media/16520/Note\\_de\\_politique\\_generale\\_Budget-2021.pdf](http://www.provincedeliege.be/sites/default/files/media/16520/Note_de_politique_generale_Budget-2021.pdf)*)

### **Les chiffres**

Les dépenses du budget « ordinaire » s'élèvent à 309.748.831 €. Les dépenses de personnel et de fonctionnement représentent respectivement 66,01% et 15,23% de ce budget ordinaire, soit 81,24% au total. Le reste des dépenses est constitué des dépenses de transferts pour 12,73% (ce poste inclut le financement des Zones de Secours) et 6,03 % pour la dette (remboursement et intérêts).

Le solde de la dette à rembourser au 1er janvier 2021 est de 137.633.544 €

Le taux de Centimes Additionnels au Précompte Immobilier reste inchangé à 1.750.

Le budget extraordinaire prévoit en 2021 un plan d'investissements de 43,1 millions €.